

8/17

UNITED NATIONS
ASSISTANCE MISSION FOR RWANDA



UNAMIR - MINUAR

NATIONS UNIES
MISSION POUR L'ASSISTANCE AU RWANDA

N° 02/FC-

Kigali, le 22 avril 1994

Monsieur le Président du FPR

OBJET: Tirs isolés d'armes de petit calibre aux environs immédiats de l'état-major de la MINUAR.

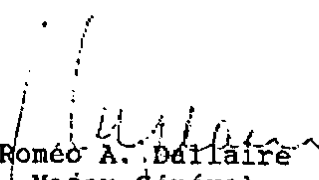
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les tirs d'armes de petit calibre constituent pour le personnel de l'état-major de la MINUAR, un sujet de préoccupation en raison des représailles possibles des FAR.

Ces tirs très fréquents proviennent de vos éléments installés à 50 mètres au sud de l'état-major de la MINUAR et du stade Hamohoro. Cette attitude est contraire à ma demande de neutralité relative à la zone de sécurité.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir faire prendre les mesures nécessaires afin que d'éventuelles répliques soient évitées par les armes lourdes des FAR en direction de l'état-major et de ses environs immédiats.

Tout en espérant une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.


Roméo A. Dallaire
Major Général
Commandant de la Force